

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent cinquième réunion de la **COMMISSION DES ÉTUDES** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue le jeudi 11 mai 2023 à 9 h, au Pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et en visioconférence.

CONFIRMÉ LE 1^{er} JUIN 2023

Membres	Présent	Absent	Membres	Présent	Absent
BEAULIEU, Hanneke-Gerrie Étudiante	X		LAFOND BASSIL, Gabriel Étudiant		X
BEAUSÉJOUR, Vincent Vice-recteur à l'enseignement et à la réussite	X		LE GALL, Véronique Professeure	X	
BOURGON, Vincent Étudiant	X		NOËL, Martin X. Professeur	X	
DUPLESSIS, Annie Chargée de cours	X		NORMAND, Claude L. Professeure		X*
EL ZAÏM, Adel Vice-recteur à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation	X		PAGÉ, Geneviève Professeure		X*
FORGET, Hélène Doyenne des études	X		PAQUETTE, Jonathan Doyen de la recherche et de la création		X*
GOHIER, Charles-Édouard Étudiant		X	PELLETIER, Daniel Co-directeur – Module des sc. administratives	X	
HARVEY, Nicolas Chargé de cours		X*	RAMOS, Laura Étudiante		X*
KAMMOUN, Manel Professeure		X*	SIMARD, Émilie Étudiante		X*
LABERGE, Murielle Rectrice	X		TURGEON, Stéphanie Professeure		X*
LACELLE, Christian Étudiant	X		VANHOOREN, Romain Chargé de cours	X	
Personnes observatrices	Présent	Absent	Personnes convoquées	Présent	Absent
GODMAIRE, Alain Vice-recteur à l'administration et aux ressources		X*	DEMERS, Stéphanie Directrice du centre de soutien et d'innovation en pédagogie universitaire	X	
JOBIN, Isabelle Adjointe au vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création		X*			
Secrétaire générale	Présent	Absent	Attachée d'administration	Présent	Absent
OUELLET, Me Sophie	X		GAUTHIER, Marie-Hélène	X	
*Absence motivée.					

La présidente constate le quorum et déclare la séance ouverte à 9 h 09.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur consentement des membres

- 2.- Procès-verbaux :

- 2.1 Quatre cent quatrième (20 avril 2023) réunion

- 2.1.1 Adoption
2.1.2 Affaires en découlant

- 3.- Projet de modification du *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*
- 4.- Nomination de membres au comité d'appel institué en vertu de l'article 10.6.6 du *Régime des études de premier cycle* et au comité d'appel institué en vertu de l'article 13.8 du *Règlement des études de cycles supérieurs*

Affaires courantes

- 5.- Information de la présidente
- 6.- Création d'un poste de vice-doyen vice-doyenne des études
- 7.- Période d'informations et de questions
- 8.- Prochaine réunion (1^{er} juin 2023)
- 9.- Clôture de la séance

Sur consentement des membres

2.- Procès-verbaux

2.1 Quatre cent quatrième (20 avril 2023) réunion

2.1.1 Adoption

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la quatre cent quatrième (20 avril 2023) réunion, et ce, sans modification.

2.1.2 Affaires en découlant

La rectrice informe les membres de la commission des études qu'en ce qui a trait au procès-verbal de la quatre cent quatrième réunion, les suites régulières ont été données.

3.- Projet de modification du *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études le projet de modification du *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*.

Le *Cadre* établit les principes, les critères et les modalités d'habilitation institutionnelle des personnes admissibles à la direction et à la codirection d'un mémoire, d'une œuvre ou d'une thèse réalisés dans le cadre d'un programme d'études de deuxième et de troisième cycles.

En raison de la nature subjective de plusieurs critères apparaissant au *Cadre*, il devient difficile pour les membres du comité d'habilitation de rendre des décisions équitables pour chacun des dossiers évalués. Pour cette raison, des travaux de précision des critères ont été réalisés par le comité d'habilitation dans le but de préciser les informations subjectives du *Cadre* actuel.

La nouvelle version ici proposée tient compte des commentaires rassemblés lors du processus de consultation de la communauté universitaire et des éléments en lien avec l'habilitation inclus dans la nouvelle convention collective des professeurs et professeurs de l'UQO.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 405-CE-3290 concernant le projet de modification du *Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs*; laquelle est jointe en appendice.

4.- **Nomination de membres au comité d'appel institué en vertu de l'article 10.6.6 du Régime des études de premier cycle et au comité d'appel institué en vertu de l'article 13.8 du Règlement des études de cycles supérieurs**

La doyenne des études soumet à l'attention des membres de la commission des études la nomination de membres au comité d'appel institué en vertu de l'article 10.6.6 du *Régime des études de premier cycle* et au comité d'appel institué en vertu de l'article 13.8 du *Règlement des études de cycles supérieurs*.

En vertu de l'article 10.6.6 du *Régime des études de premier cycle* et de l'article 13.7 du *Règlement des études de cycles supérieurs* prévoyant que les étudiant·es exclus·es de leur programme ou de l'UQO peuvent en appeler de la décision, un comité d'appel est formé à cet effet.

En vertu de l'article 10.6.6 du *Régime des études de premier cycle* et de l'article 13.8 du *Règlement des études de cycles supérieurs*, le comité d'appel est composé, outre la doyenne des études qui préside, d'un·e professeur·e nommé·e par la commission des études et d'un·e étudiant·e nommé·e par l'Association générale des étudiant·es.

La doyenne des études soumet la candidature de madame Nathalie St-Amour comme professeure membre du comité d'appel de premier cycle et la candidature de madame Julie Bérubé comme professeure membre du comité d'appel de cycles supérieurs.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 405-CE-3291 concernant la nomination de membres au comité d'appel institué en vertu de l'article 10.6.6 du *Régime des études de premier cycle* et au comité d'appel institué en vertu de l'article 13.8 du *Règlement des études de cycles supérieurs*; laquelle est jointe en appendice.

5.- **Information de la présidente**

La rectrice annonce aux membres de la commission des études qu'un réseau d'observatoire sera mise sur pied et qu'un investissement de 16 millions. L'observatoire du développement de l'Outaouais aura un leadership important pour aider aux autres observatoires de se déployer.

L'UQO a reçu la visite du ministre Fitzgibbon qui a annoncé un investissement de 8 millions à Portage CyberTech. Cette entreprise a un lien avec le laboratoire d'un professeur de l'UQO.

Le sous-ministre adjoint responsable des pôles supérieurs a fait une visite dans l'Outaouais et il se dit très satisfait de ce qui se fait dans la région ainsi que dans les Laurentides

Lors du Grand Rendez-vous, le Cercle de la rectrice fait également son retour pour remercier les grands donateurs de la Fondation.

La semaine prochaine, le vice-rectorat à la recherche, à la création, aux partenariats et à l'internationalisation recevra le bureau canadien des étudiants internationaux.

Enfin, les dragons de l'émission « Dans l'œil du dragon » viendront à l'UQO. Il y aura d'abord un événement privé où des ateliers seront offerts avec IDGatineau. Par la suite, un événement grand public aura lieu au Musée de l'Histoire.

6.- Création d'un poste de vice-doyen ou de vice-doyenne des études

Le nombre et la diversification des activités et des responsabilités de nature académique assumées par le Décanat des études sont en croissance constante et significative. Essentiellement sous la responsabilité de la doyenne des études, ces activités sont à la fois d'ordre opérationnel et stratégique.

De manière synthétique, mais non limitative, le décanat des études voit :

- à la gestion des modules et des programmes;
- au développement et à la mise en œuvre des nouveaux programmes;
- à l'évaluation des programmes et à l'implantation des modifications qui en découlent;
- à la coordination des liens nécessaires avec les organismes d'agrément et d'accréditation externes;
- à l'application du processus d'habilitation à la direction et à la codirection de recherche dans les programmes de cycles supérieurs ainsi que de la mise en œuvre du cadre des cotutelles de thèses doctorales;
- à l'élaboration et à la modification des politiques et règlements relatifs aux études;
- à la programmation des activités pédagogiques ainsi que l'offre trimestrielle des activités d'enseignement de l'Université;
- à la coordination et à l'administration du processus de dépôt des mémoires, des essais et des thèses doctorales ainsi qu'au déroulement des soutenances de thèses;
- à la coordination des stages en milieu de travail pour les programmes à régime coopératif.

En outre, les fonctions propres à la doyenne des études en termes de gestion des ressources humaines et financières de même que sa participation à de nombreux comités et instances, à l'UQO comme à l'externe, ont amené à revoir la structure interne du décanat des études et à proposer la création d'un poste de vice-doyen.ne des études.

Relevant de la doyenne des études, le.la vice-doyen.ne des études aura pour fonction d'appuyer la doyenne dans l'accompagnement des unités de gestion des programmes à tous les cycles quant à leur développement, leur évaluation et leur évolution. La personne titulaire du poste collaborera à la gestion des études et de l'offre de cours, à la modification et à la création des politiques et des règlements afférents, à la gestion des ressources humaines, et à tout autre mandat qui lui sera confié.

La réflexion menant à cette restructuration a été guidée par une reconnaissance de l'ampleur de la tâche qui incombe au décanat des études, et plus spécifiquement à sa doyenne. C'est par souci d'efficacité et d'efficience dans la réalisation des nombreuses activités et initiatives portées par le décanat des études que s'inscrit la collaboration additionnelle d'un.e vice-doyen.ne des études. Finalement, en assurant une répartition optimale des rôles et des fonctions entre la doyenne et le.la vice-doyen.ne, il est anticipé une contribution davantage stratégique de la doyenne dans la gestion et le développement des études à l'UQO.

Enfin, ce poste ne sera pas soumis à un mécanisme de consultation. Quant au processus de sélection, il est prévu au chapitre VII – PROCESSUS DE DOTATION – PERSONNEL CADRE de la politique de dotation que celle-ci se fait donc sous l'autorité du cadre supérieur responsable du poste, soit le VRER dans le cas présent. Par ailleurs, il est aussi spécifié que pour la dotation d'un poste de cadre de niveaux 1 ou 2, le comité de sélection comprend au moins deux (2) cadres supérieurs.

Enfin, la durée du premier contrat sera de deux ans et ce, conformément au Protocole d'entente entre l'Université et l'Association des cadres. Quant aux critères de nomination, ceux-ci se retrouvent à la description jointe en annexe.

La rectrice explique aux membres qu'il est nécessaire d'assurer le développement de l'UQO et que pour y arriver, il faut nous doter des ressources nécessaires. Dernièrement, il y a eu une rencontre pour faire le point sur la planification

stratégique et il s'avère qu'il n'y a aucun projet qui a été amorcé par le Décanat des études et que cela peut avoir des répercussions financières pour l'Université.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite ajoute que cela permettra à la doyenne des études de se concentrer sur autre chose que le quotidien. Ainsi, elle pourra développer de nouveaux projets et permettra au Décanat de prendre davantage d'envergure.

La rectrice mentionne que ce poste ne sera pas soumis à la consultation puisqu'il ne s'agit pas d'un poste de doyen ou de doyenne. La personne engagée aura un contrat de deux ans pour débiter avec une possibilité de renouvellement pour atteindre la sécurité d'emploi.

Un membre questionne sur l'engagement d'un nouveau cadre alors que les responsables de programmes et les directeurs de modules n'ont pas de dégagements alors que cela pourrait être utile pour faciliter l'agilité. À cet effet, la rectrice mentionne qu'elle a l'intention de créer un comité de travail pour étudier le modèle actuel en sachant qu'il y a beaucoup de vacances pour ces postes, ainsi que pour la direction de département, et que cela peut créer un handicap pour l'expérience étudiante.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 405-CE-3292 concernant la création d'un poste de vice-doyen ou de vice-doyenne des études; laquelle est jointe en appendice.

7.- **Période d'information et questions**

La rectrice informe les membres que l'UQO a été interpellée pour accueillir l'expo-sciences autochtone. À cet effet, l'Université a invité les collèges et cégeps de la région pour être partenaires.

Un membre questionne sur l'avenir du pavillon Brault et plus particulièrement la cafétéria. La rectrice mentionne qu'il y a eu un renouvellement de la location et que nous allons faire quelques investissements tels que la cafétéria et les ateliers de peintures pour l'ÉMI, mais qu'il n'y aura aucune rénovation majeure. En ce qui concerne les services alimentaires, ils seront suspendus pour l'été, mais à l'automne, le Regroupement des cuisines collectives sera de retour.

La rectrice informe les membres que des modifications à la Politique linguistique seront présentées au conseil d'administration. Ces modifications sont faites pour répondre aux exigences légales de la Charte de la langue française. Aussi, dans les modifications proposées, un comité de la langue française sera créé et nous pourrions faire une révision de fond de cette politique.

Un membre se dit inquiet de voir la difficulté à atteindre le quorum pour les rencontres. Il voudrait que les membres voient l'importance d'être présent aux rencontres et d'avoir une participation active.

8.- **Prochaine réunion**

La prochaine réunion aura lieu le jeudi 1^{er} juin 2023.

9.- **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 9 h 54.

Original signé par :

La présidente, Murielle Laberge
La secrétaire, Sophie Ouellet